

Conditions Générales :

I. Conditions d'hébergement :

1. Nettoyage et entretien de l'appartement : Le nettoyage du linge de lit et des serviettes est pris en charge, sauf en cas de mauvaise utilisation. Le client est responsable du nettoyage de la vaisselle et de la gestion des déchets.
2. Restitution du mobilier : Le client doit restituer le mobilier, et l'équipement dans les mêmes conditions qu'à la réception. Toute perte ou détérioration imputable au client sera à sa charge.
3. Caution : Le client versera une caution de 200 euros par carte de crédit, restituée à la fin du contrat, déductions éventuelles le cas échéant.
4. Cartes d'accès à la piscine : En cas de perte d'une carte d'accès à la piscine, des frais de 25 € seront facturés pour chaque carte perdue.
5. Respect des statuts de la copropriété : Le respect des statuts et de la réglementation de la copropriété est obligatoire.
6. Animaux de compagnie : Les animaux de compagnie ne sont pas autorisés dans l'hébergement.
7. Inspection de l'appartement : Les employés de l'entreprise gestionnaire auront accès à l'appartement pour inspecter son utilisation et effectuer d'éventuelles réparations nécessaires.
8. Effets personnels : Les effets personnels introduits par le client ne sont pas considérés comme un dépôt nécessaire. La société gestionnaire n'est pas responsable de la perte, du vol ou de la détérioration de ces effets.
9. Libération de l'appartement : Le client doit quitter le logement à la date indiquée dans le contrat. En cas de non-libération à la date prévue, la société gestionnaire peut prendre en charge l'appartement et retirer les effets personnels du client.
10. Responsabilité civile : Le client est civilement responsable des dommages causés par lui-même et par les personnes autorisées à utiliser l'hébergement.
11. Juridiction : Pour toute question découlant de l'interprétation ou de l'exécution du contrat, les parties se soumettent à la juridiction des tribunaux de Huelva, renonçant à tout autre tribunal.

II. Conditions d'Activités :

1. Réservation des green fees : Les cinq premiers green fees peuvent être réservés avec une anticipation significative en nous contactant directement. Pour les autres green fees, le client doit effectuer la réservation auprès du club de golf au moins 48 heures avant le jeu.
2. Location de buggys et d'équipement de golf : La location de buggys et d'équipement de golf comme chariot électrique, chariot à main à 3 roues, jeu de clubs standard ou clubs premium est disponible sur demande. Les tarifs peuvent être obtenus en nous contactant.
3. Visites guidées : Les visites guidées doivent être programmées au moins une semaine à l'avance. En cas de conditions météorologiques défavorables, l'agence se réserve le droit d'annuler la visite, laquelle pourra être reportée à une date ultérieure. Dans le cas où la

réalisation de la visite serait rendue impossible en raison de circonstances de force majeure ou en raison de l'heure prévue du retour du client, la partie proportionnelle correspondant à la visite sera remboursée.

4. Parcours de kayak et de paddle surf : La planification des parcours de kayak et de paddle surf doit être réalisée au moins une semaine à l'avance ou plus. En cas d'annulation due à des conditions météorologiques défavorables, les activités peuvent être reprogrammées pendant le séjour du client. En cas d'impossibilité totale due à des circonstances exceptionnelles, le client sera remboursé proportionnellement à l'activité non réalisée. Le remboursement est limité aux montants correspondant aux activités si le client ne peut pas utiliser le service pour des raisons exceptionnelles. Les frais d'hébergement ne sont pas remboursables.

5. No-show sans justification valable : En cas de no-show du client sans raison valable, l'activité ne sera ni reprogrammée ni remboursée.

6. Les personnes inscrites (ou le tuteur responsable en cas de mineurs) déclarent être en bonne condition physique et en bonne santé, connaître l'activité et les risques associés, exemptant entièrement l'entité organisatrice des activités de toute responsabilité. Le centre se réserve le droit d'annuler l'activité si la personne ne semble pas être en pleine possession de ses facultés, auquel cas elle perdrait le jour de l'activité. De même, elle s'engage à respecter et à suivre les directives des moniteurs pendant l'activité. Elle déclare également savoir nager.

7. Conformément à la Loi organique 15/1999 du 13 décembre sur la protection des données à caractère personnel, nous vous informons que les données personnelles que vous nous fournissez seront incluses et traitées dans nos fichiers, dans le but de maintenir et de respecter la relation avec l'entité organisatrice. Conformément à la LOPD, vous pouvez exercer votre droit d'accès, de rectification, d'opposition et d'annulation de vos données auprès de l'entité.

8. TABAC: Conformément à la loi 42/2010 sur la consommation de tabac, il est interdit de fumer dans les installations sportives.

9. Le club décline toute responsabilité en cas d'utilisation abusive du matériel ainsi que en cas de catastrophe environnementale telle que tempête, vent violent, inondation, incendie...

10. L'entreprise ne sera en aucun cas responsable de la perte ou de la détérioration des effets personnels pendant l'activité en mer. Il est recommandé de ne pas apporter d'appareils électroniques.

11. Le client accepte de payer tout dommage provoqué au matériel, aux installations et au personnel par sa propre négligence.

EXIGENCES POUR LES ACTIVITÉS NAUTIQUES

1. Savoir nager.

2. Le port du gilet de sauvetage est obligatoire en tout temps.

3. Être en bonne condition physique et en bonne santé, connaître l'activité à réaliser et les risques encourus, exemptant l'entité organisatrice de toute responsabilité pour les dommages causés par sa propre négligence. Le centre se réserve le droit d'annuler l'activité si une personne ne semble pas être en pleine possession de ses facultés.

4. Respecter et suivre les directives des moniteurs pendant l'activité et la présence sur les installations.
5. Assumer la responsabilité des dommages pouvant être causés à des tiers ou au matériel loué par sa propre négligence.
6. Respecter les règles de base de la navigation, telles que naviguer en dehors de la zone des baigneurs ou entrer et sortir par l'entrée et la sortie des bateaux en toute tranquillité sans dépasser la vitesse de 3 nœuds.

HORAIRE DES ACTIVITÉS NAUTIQUES

1. En cas de retard d'une activité par le club (que ce soit en raison du retard des clients précédents, de conditions adverses ou de l'entretien du matériel), le temps contractuel commencera à être compté une fois le matériel préparé et disponible.
2. Si le matériel et l'instructeur sont prêts à l'heure convenue, le temps de l'activité commencera à être compté à partir de cette heure. Un retard du client n'affectera pas l'heure de fin prévue et le temps de retard est considéré comme valide. L'activité commence avec la préparation du matériel et se termine lorsque les équipements sont rangés.
3. Elle sera également considérée comme commencée à partir de l'heure fixée pour le début, car l'instructeur sera à ce moment-là déjà prêt avec le matériel préparé.
4. L'entreprise met à la disposition de tous les utilisateurs une trousse de premiers secours. En aucun cas, notre personnel n'administrera de médicaments.
5. En cas de besoin, l'entreprise assurera le transport en cas d'urgence au poste de protection civile.
6. Pendant toute l'activité, le service de secours est inclus et garanti. En cas de groupe, le signataire responsable accepte toutes les conditions susmentionnées pour les membres du groupe. Il déclare que les participants sont en bonne condition physique et en bonne santé, qu'ils connaissent l'activité et les risques associés, exemptant entièrement l'entité organisatrice de toute responsabilité. Il déclare que tous les participants savent nager et, s'ils sont mineurs, ils disposent d'une autorisation écrite de leurs parents ou tuteurs pour participer à l'activité.